

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 MARS 2011

N° 2 – 55 / 2011 : GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE – SERIOUS GAMES

Pilote : Développement Économique

Autre service concerné: Direction générale des services

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

En partenariat avec un acteur français leader sur le marché du e-learning, le CUFR Champollion a remporté en 2010 un appel à projets organisé par le Ministère de l'Economie numérique. Conforté dans sa démarche, le CUFR souhaite désormais pérenniser cette activité pour laquelle il dispose d'une notoriété à l'échelle nationale.

De son côté, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois souhaite développer une activité de recherche à travers une filière technopolitaine autour des services. Le domaine des « serious games », littéralement les jeux sérieux, c'est-à-dire l'application des technologies des jeux vidéos aux différentes fonctions de l'entreprise, est un secteur émergent à très fort potentiel de croissance.

Associé à d'autres acteurs, dont l'Université de Toulouse (Pôle de Recherche et Enseignement Supérieur), le CUFR et la communauté d'agglomération de l'albigeois ont travaillé au projet de Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS).

Ce Groupement a pour objet :

- De détecter, piloter des projets de recherche collaborative ayant une possible portée économique « significative et prévisible » et présentant un caractère générique
- D'assurer une veille technologique à l'attention de ses membres autour des serious games
- De promouvoir auprès des mondes économiques et de la recherche, les savoir-faire développés au sein du GIS.
-

Le CUFR Champollion a vocation à héberger et à piloter ce GIS.

La constitution d'un GIS va permettre d'associer des laboratoires de premier plan autour de projets collaboratifs et renforcera la notoriété du CUFR en matière de recherche appliquée. C'est également un élément structurant en vue de la possible constitution d'une filière économique sur l'Albigeois.

C'est pourquoi, je vous demande :

- D'approuver l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'albigeois au GIS « serious game Research Lab »
- D'approuver le projet de convention présenté
- D'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention ci-joint,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} mars 2011,

ENTENDU le présent exposé

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'économie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de se développer autour de filières d'avenir pour lesquelles le territoire dispose d'atouts reconnus en termes de recherche

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↪ **APPROUVE** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique autour des « serious games », convention dont les membres fondateurs et les annexes pourraient être amenées à évoluer.

↪ **DÉCIDE** d'adhérer au Groupement d'Intérêt Scientifique « serious games »

↪ **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, la recherche et la technopole, à signer la convention de partenariat jointe.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 Mars 2011

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

Convention de création

Du groupement d'intérêt scientifique

Serious game Research Lab

Entre

Le Pôle de Recherche et Enseignement Supérieur – Université de Toulouse, Etablissement Public dont le siège social est 5 rue des Lois 31000 **Toulouse** Cedex 4
représenté par son Président, Monsieur Gilbert Casamatta
ci-après désigné Université de Toulouse

Et

Le Centre Universitaire de Formation et Recherche Jean-François Champollion, Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique, N° SIRET 19811201300018, dont le siège social est Place de Verdun, 81012 ALBI cedex 9,
représenté par son Directeur, Monsieur Hervé Pingaud,
ci-après désigné par "**CUFR**",

Et

L'Université Paul Sabatier, Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique, dont le siège social est 118 route de Narbonne 31062 Toulouse CEDEX 9, représenté par son Président, Monsieur Gilles Fourtanier,
ci-après désigné par "**I'UPS**",

Et

L'Université Toulouse 2 Le Mirail, Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique, , dont le siège social est 5 allées Antonio Machado, BP34038 31029 Toulouse CEDEX 4
représenté par son Président, Monsieur Daniel Filatre,
ci-après désigné par "**I'UT2**",

Et

La Technopole Albigeoise, Association de loi 1901
dont le siège social est C2A, Parc François Mitterrand, 81160 Saint Juéry
représenté par Mme _____, Présidente
ci-après désigné "**Technopole**",

En cas de création postérieure à la signature de la convention et jusqu'à ladite date, la C2A, représentée par son Président sera substituée à la technopole albigeoise.

Et

KTM-Advance, Société Anonyme, N° SIRET 39944467800011, dont le siège social est 15 Rue Jacques Kable, 75018 PARIS
représenté par Monsieur Yves Dambach, Président Directeur Général
ci-après désigné "**KTM**".

Ci-après désignés individuellement "Partie" et ensemble "Parties".

Préambule

Les serious games, s'ils ne représentaient en France en 2009 qu'un marché d'une dizaine de millions d'euros, dépassaient déjà, à l'échelle mondiale, les sept milliards d'euros. Toutes les prévisions, même les plus pessimistes, tablent sur une croissance à deux chiffres pendant les cinq années à venir.

Dans le même temps, l'isolement des acteurs publics et français du secteur ne permet pas, à ce jour, d'avoir une offre compétitive à l'échelle internationale. Les premiers partenariats, soutenus par des initiatives nationales telles que le Grand Emprunt, ont émergé, permettent de lancer des projets collaboratifs et faire la promotion d'un secteur promis à un bel avenir.

Le GIS 'Serious Games Research Lab' répond à un enjeu complémentaire : celui visant à créer une collaboration de moyen terme entre les acteurs économiques et de recherche ; il va en effet permettre de détecter des projets comprenant un volet recherche et à même d'avoir une finalité économique à court ou moyen terme, les développer au sein d'un cadre structuré, les aider à trouver les financements idoines. Le GIS aura enfin un rôle de promotion du savoir-faire de ses membres, à l'échelle nationale, voire internationale.

Article 1 – Objet, forme et composition du GIS

1.1 Objet

Il est créé entre les Parties un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) intitulé :

Serious Games Research lab, dont l'objet est de :

- détecter, piloter des projets de recherche collaborative ayant une possible portée économique « significative et prévisible » et présentant un caractère générique
- assurer une veille technologique à l'attention de ses membres autour des serious games
- promouvoir auprès des mondes économiques et de la recherche, les savoir-faire développés au sein du GIS.

Les axes de recherche sont proposés par le Conseil scientifique et validés par le Comité directeur du GIS.

1.2 Forme

Le GIS ne peut en aucun cas constituer une autorité supérieure à celle des Parties. Il ne constitue pas une structure opérationnelle de recherche. Il n'a pas de personnalité morale.

1.2 Composition du GIS

1.2.1 Membres du G.I.S.

Le GIS est formé des Parties à la présente convention. D'autres parties peuvent adhérer au GIS. Hormis dans le cas particulier d'une substitution prévue au titre de la présente convention, leur adhésion est soumise à une décision prise à la majorité qualifiée des deux tiers du Comité Directeur ci-après défini. Toute nouvelle adhésion fera l'objet d'un avenant à la présente convention, signé des Parties.

L'activité du GIS est assurée par les laboratoires de recherche ou les structures dont la liste est jointe en annexe n°2 à la présente convention (liste non limitative pouvant être modifiée par avenant sur proposition du Comité Directeur).

1.2.2 Partenaires ponctuels

Des organismes publics ou privés, concernés ou intéressés par les questions traitées par le GIS, peuvent participer à des actions spécifiques qu'ils ont décidé de soutenir ou auxquelles ils auront décidé de participer. Les modalités de ce partenariat sont définies par des conventions particulières conclues avec ces organismes au nom du GIS par l'une des Parties, mandatée à cet effet par les autres Parties à la présente convention. Ces conventions sont conclues dans le respect des conditions fixées à l'article 3.1 alinéa 3.

Article 2 – Les instances du GIS

Les organes de fonctionnement du GIS sont les suivants :

- le Comité Directeur,
- le Conseil Scientifique,
- le Directeur.

2.1 Le Comité Directeur

2.1.1 Composition

Il est créé un Comité Directeur réunissant un représentant de chaque Partie, désigné par cette Partie.

Le Comité Directeur élit en son sein son Président à la majorité simple des membres présents ou représentés, pour deux ans, renouvelable.

Le Directeur du GIS et le Président du Conseil scientifique assistent aux réunions du Comité Directeur avec voix consultative.

Les fonctions des membres du Comité Directeur sont bénévoles.

2.1.2 Fonctionnement

Le Comité Directeur se réunit au moins une fois par semestre, sur convocation de son Président qui peut également le réunir à la demande d'une des Parties ou du Directeur du GIS. Cette réunion pourra s'effectuer en présentiel ou non.

En plus des réunions formelles prévues à l'alinéa ci-dessus, le Président peut consulter les membres du Comité Directeur par tout moyen de télécommunications que celui-ci aura approuvé.

Il délibère à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents ou représentés, sous réserve des décisions décrites aux articles 1.3.1, 3.2, 3.3, 8.2 et 8.3.

Des personnalités extérieures peuvent être invitées à la demande du Président, du Directeur ou de l'un des membres du Comité, selon l'ordre du jour, à participer aux réunions du Comité Directeur en qualité d'experts avec voix consultative.

L'ordre du jour de chaque réunion du Comité Directeur est établi par le Directeur du GIS après consultation des membres du Comité et diffusé au minimum quinze jours avant la date de la réunion.

Le Directeur du GIS établit le compte rendu de chaque réunion et l'adresse aux membres du Comité pour approbation avant diffusion.

2.1.3 Compétences

Le Comité a notamment pour fonction de :

- décider des orientations scientifiques, des projets de recherche, de réalisation d'opérations spécifiques, de propositions d'actions pour le GIS sur proposition du Conseil Scientifique et du Directeur du GIS,

- discuter et approuver le programme annuel d'activité,
- délibérer sur le budget prévisionnel et l'exécution du budget en fin d'exercice en conformité avec les articles 3.2 et 3.3 de la présente convention,
- veiller à l'utilisation optimale des moyens du GIS,
- approuver l'éventuelle adhésion de nouveaux membres au GIS, en conformité avec l'article 1.3.1 de la présente convention,
- proposer des modifications à apporter à la présente convention, celles-ci étant constatées par des avenants,
- désigner les membres du Conseil Scientifique,
- examiner le rapport d'activité prévu à l'article 6 ci-après, et l'avis du Conseil scientifique sur celui-ci.

2.2 Le Conseil Scientifique

2.2.1 Composition

Il est créé un Conseil Scientifique qui se compose de personnalités scientifiques reconnues dans les diverses disciplines concernées par l'activité du GIS, membres ou non des Parties du GIS, désignées pour la durée de la convention par le Comité Directeur sur proposition du Directeur du GIS. Le nombre de membres ne peut être inférieur à 5. Ces membres ont un mandat d'une durée de quatre ans, égale à la durée de vie prévisionnelle du GIS. Le Conseil élit en son sein, à la majorité simple, son Président pour quatre ans, renouvelable. Le Directeur du GIS participe aux réunions du Conseil Scientifique avec voix consultative. Les fonctions de membre du Conseil Scientifique sont bénévoles.

2.2.2 Fonctionnement

Le Conseil Scientifique se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président ou du Directeur du GIS.

2.2.3 Compétences

Le Conseil Scientifique est un organe consultatif garant de la pertinence et de la qualité scientifique des activités du GIS.

Le Conseil a vocation à faire des propositions d'actions, présenter des recommandations sur les orientations scientifiques, étudier les programmes de recherche et les contrats à entreprendre et les modalités de leur réalisation et examiner les résultats obtenus.

Le Conseil étudie et donne son avis au Comité Directeur sur le rapport d'activité scientifique et financier élaboré par le GIS, tel que précisé à l'article 6 ci-après.

2.3 Le Directeur du GIS

2.3.1 Désignation

Le Directeur du GIS est élu par les Parties, sur la base d'un scrutin majoritaire où chaque partie compte pour une voix, pour la durée de la convention. Son mandat peut être renouvelé une fois, si la convention devait être prorogée. Sa nomination figure en annexe n°3 à la présente convention.

2.3.2 Compétences

Le Directeur du GIS assure la responsabilité de la mise en oeuvre des décisions du Comité Directeur et de l'utilisation des moyens mis à disposition du GIS.

A cette fin, il :

- coordonne l'activité des laboratoires de recherche listés en Annexe 2 pour la mise en oeuvre de l'objet de la présente convention,
- est responsable de la mise en oeuvre des orientations définies par le Comité Directeur et de l'utilisation des moyens mis à la disposition du GIS ;
- prépare et présente au Comité Directeur, pour approbation, le budget prévisionnel du GIS ;
- propose au Comité Directeur la représentation du GIS au sein de toute instance nationale ou internationale ayant à traiter de questions relevant des domaines de compétence du GIS ;
- prend en charge l'organisation de manifestations, la diffusion d'informations, la mise en place des relations entre les Parties et avec les partenaires visés à l'article 1.3.2,
- rapporte au Comité Directeur l'avancement des travaux de recherche et les résultats obtenus au sein du GIS,
- adresse aux Parties un rapport annuel d'activité,
- rédige le rapport d'activité scientifique et financier, tel que défini à l'article 6 ci-après, le présente au Conseil scientifique et le transmet au Comité Directeur,
- assure l'interface entre le Comité Directeur et le Conseil Scientifique, est responsable des procès verbaux des réunions du Comité Directeur et du Conseil Scientifique,
- prépare et présente le programme annuel d'activité au Comité Directeur.

Article 3 – Financement et gestion du GIS

3.1. Financement

Les ressources du GIS sont constituées par des moyens en nature (personnels, locaux, équipements...) et/ou des moyens financiers que chacune des Parties décide d'allouer au GIS. Ces moyens sont précisés à l'annexe 4 pour le premier exercice. Cette annexe est actualisée annuellement par voie d'avenant sur proposition du Comité Directeur.

Des financements complémentaires peuvent être recherchés auprès de tiers. Les contrats ou conventions conclus à cet effet sont signés par l'établissement gestionnaire au nom et pour le compte des autres Parties à la présente convention. L'établissement gestionnaire soumet, pour avis, les contrats et conventions aux autres Parties avant de les signer. Ces dernières disposent d'un délai de quinze jours pour faire connaître leur avis ; passé ce délai, l'absence de réponse vaut avis favorable. Une copie des contrats et conventions signés est transmise aux Parties.

3.2. Gestion

3.2.1. Moyens propres mis en oeuvre directement par les Parties

Chaque Partie gère directement les moyens propres, humains, matériels et financiers, qu'elle mobilise pour les besoins du GIS.

3.2.2 Moyens mis en commun

Les Parties peuvent mettre à disposition annuellement des moyens en commun pour des dépenses ou actions communes, pour la durée du GIS, sous réserve de l'exercice du droit de retrait prévu à l'article 8.1, et selon les modalités ci-après.

La **gestion des moyens mis en commun par les Parties est confiée au CUFR**, désigné établissement gestionnaire pour cela comme mandataire commun aux Parties.

Ce dernier agit en ce domaine pour le compte du GIS dans les limites de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses approuvé par le Comité Directeur et s'engage à tenir une comptabilité analytique correspondante. Il présente un rapport annuel de gestion devant le Comité Directeur.

3.3 Décisions budgétaires

Le budget prévisionnel et l'arrêté des comptes sont soumis à la **majorité qualifiée des deux tiers** du Comité Directeur.

3.4 Domiciliation administrative

La domiciliation du GIS est fixée au CUFR Champollion, Place de Verdun, 81012 ALBI cedex 9.

Article 4 – Communication d'informations, confidentialité, publications

Chacune des Parties s'engage à transmettre aux autres Parties les informations nécessaires à l'exécution de la présente convention dans la mesure où elle peut le faire librement au regard des engagements contractés antérieurement avec des tiers.

Chacune des Parties s'interdit de diffuser ou de communiquer à des tiers des informations qui lui auront été désignées comme confidentielles par la Partie dont elles proviennent et dans ce cas s'engage à ce que ces informations désignées comme confidentielles :

- ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître et ne soient utilisées par ces derniers que pour l'exécution de l'objet de la présente convention,
- ne soient ni divulguées, ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement aux tiers ou à toute personne autre que celles mentionnées à l'alinéa ci-dessus, sans le consentement préalable et écrit de la Partie propriétaire,
- ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par la Partie de qui elles émanent et ce, de manière spécifique et par écrit.

Les obligations définies ci-dessus cessent de s'appliquer aux informations qui :

- sont dans le domaine public ou qui y tombent autrement que par le fait de la Partie destinataire de l'information ;
- sont déjà en la possession ou sont communiquées à la Partie destinataire par des tiers non tenus au secret.

Il est expressément convenu que la divulgation par les Parties, entre elles, d'informations au titre de la présente convention, ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant, de manière expresse ou implicite, à la Partie qui les reçoit, un droit quelconque (au terme d'une licence ou par tout autre moyen) sur les matières, les interventions ou les découvertes auxquelles se rapportent ces Informations.

Les publications et communications des études accomplies dans le cadre de la présente convention font apparaître le nom du GIS et le lien avec les Parties. Pendant la durée du GIS et les deux ans qui suivent, chaque Partie s'engage à soumettre ses éventuels projets de diffusion pour les publications issues des travaux du GIS à l'accord des autres Parties. Si la Partie qui soumet ne reçoit pas une réponse dans les trente (30) jours après la réception du projet de publication ou de présentation, elle peut procéder à sa publication ou présentation.

Au cas où une invention potentiellement brevetable serait identifiée dans un manuscrit pour publication ou présentation, les Parties conviennent que la publication de ce manuscrit peut être retardée afin de permettre le dépôt approprié de brevet sur cette invention pendant un délai ne pouvant pas excéder dix-huit (18) mois à partir de la date où la publication du manuscrit est soumise pour avis. Durant ce délai, un dépôt de brevet est préparé ou la décision de ne pas déposer un tel brevet est prise.

Les dispositions du présent article ne peuvent faire obstacle à l'obligation qui incombe aux chercheurs impliqués d'établir leur rapport annuel d'activité pour la Partie dont ils relèvent, cette communication à usage interne ne constituant pas une divulgation au sens des lois sur la propriété industrielle.

Article 5 – Propriété, protection et exploitation des résultats

On entend par “ Résultats issus du GIS “, toutes les connaissances issues de travaux du GIS et susceptibles ou non d'être protégées au titre de la propriété intellectuelle, y compris les bases de données, les logiciels, ainsi que le savoir-faire.

5.1 Connaissances non issues du GIS

Chacune des Parties conserve la propriété exclusive des résultats des travaux, brevetés ou non, du savoir-faire, des connaissances et des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle lui appartenant, développés ou acquis antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente convention ou indépendamment de celle-ci.

Sous réserve des droits des tiers, chacune des Parties dispose d'un droit d'usage non exclusif, non transférable sur les résultats, brevetés ou non, savoir-faire et connaissances visés au précédent nécessaires à l'accomplissement de l'objet du GIS.

5.2 Résultats issus du GIS

Les Résultats issus du GIS sont réputés être la copropriété des Parties ayant participé à leur obtention à proportion de leurs moyens intellectuels, financiers et matériels. Les éventuelles demandes de brevets sont déposées aux noms conjoints des Parties copropriétaires.

Dans ce cas, un règlement de copropriété est établi entre les Parties copropriétaires, en matière de protection et d'exploitation de ces résultats d'une part, de répartition des redevances d'autre part. Ce règlement définit en particulier les quotes-parts de copropriété des résultats et des retours financiers correspondants en cas

d'exploitation et désigne l'une des Parties pour assurer la maîtrise d'oeuvre de la gestion des droits de propriété et des contrats d'exploitation, pour le compte commun.

Les Parties propriétaires de Résultats issus du GIS s'engagent à les mettre à la disposition des autres Parties, qui peuvent les utiliser librement pour leurs besoins de recherche, à l'exclusion de toute exploitation commerciale. Une exploitation commerciale des résultats pourra ponctuellement être envisagée, mais nécessitera l'accord préalable et écrit du Comité Directeur, qui fixera les conditions et restrictions afférentes à cette possible commercialisation.

Article 6 – Evaluation

Tous les ans, le GIS présente un rapport d'activité scientifique et financier. Ce rapport, rédigé par le Directeur du GIS, est présenté au Conseil Scientifique du GIS pour information et avis, et transmis au Comité Directeur. Lors de la réunion du Comité Directeur suivant l'envoi du rapport, le Comité examine l'avis du Conseil Scientifique.

L'activité du GIS est évaluée régulièrement par les instances compétentes des Parties, selon les règles respectivement en vigueur dans ces organismes.

Article 7 – Durée

La présente convention est conclue pour une **durée de quatre ans** à compter de sa date de signature. Elle peut être renouvelée pour des périodes de même durée par voie d'avenant à la présente convention.

Nonobstant l'échéance ou la résiliation de la présente convention, les dispositions des articles 4 et 5 resteront en vigueur.

Article 8 – Retrait, exclusion, résiliation, litiges

8.1 Retrait

Une Partie peut se retirer du GIS à la fin de chaque exercice, avec un préavis de six mois dûment notifié à l'ensemble des Parties par lettre recommandée avec avis de réception.

L'exercice de cette faculté de retrait par une Partie ne la dispense pas de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet dudit retrait.

Nonobstant ce retrait, les dispositions des articles 4 et 5 resteront en vigueur.

8.2 Exclusion

Le Comité Directeur peut prononcer l'exclusion d'une des Parties en cas de manquement grave à l'une quelconque de ses obligations, après un préavis d'un mois notifié à cette Partie par lettre recommandée avec avis de réception précisant le motif d'exclusion.

L'exclusion doit être votée à l'unanimité des membres présents ou représentés, la Partie concernée étant préalablement entendue et ne prenant pas part au vote.

Nonobstant l'exclusion, les dispositions des articles 4 et 5 resteront en vigueur.

8.3 Résiliation

La présente convention est résiliée de plein droit par l'arrivée du terme de sa durée contractuelle. Sa résiliation peut aussi être décidée à l'unanimité des membres du Comité Directeur convoqués sur un ordre du jour précisant que la résiliation est demandée.

8.4 Litiges

Pour toute difficulté susceptible de naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention, les Parties s'efforcent de régler leur différend à l'amiable. Si ce différend subsiste plus de 6 mois, il est porté devant les juridictions compétentes de droit français.

Fait à Paris, le , en X exemplaires originaux.

Pour l'Université de Toulouse,
Pour le CUFR,
Pour l'UPS,
Pour l'UT2,
Pour le FRAMESPA,
Pour KTM
Pour la Technopole Albigeoise,

ANNEXE 1 - PROGRAMME SCIENTIFIQUE

L'objectif de ce GIS est de constituer une équipe projet suffisamment structurée pour être capable d'appréhender les différents aspects liés au développement technique, économique et pédagogique de tels outils.

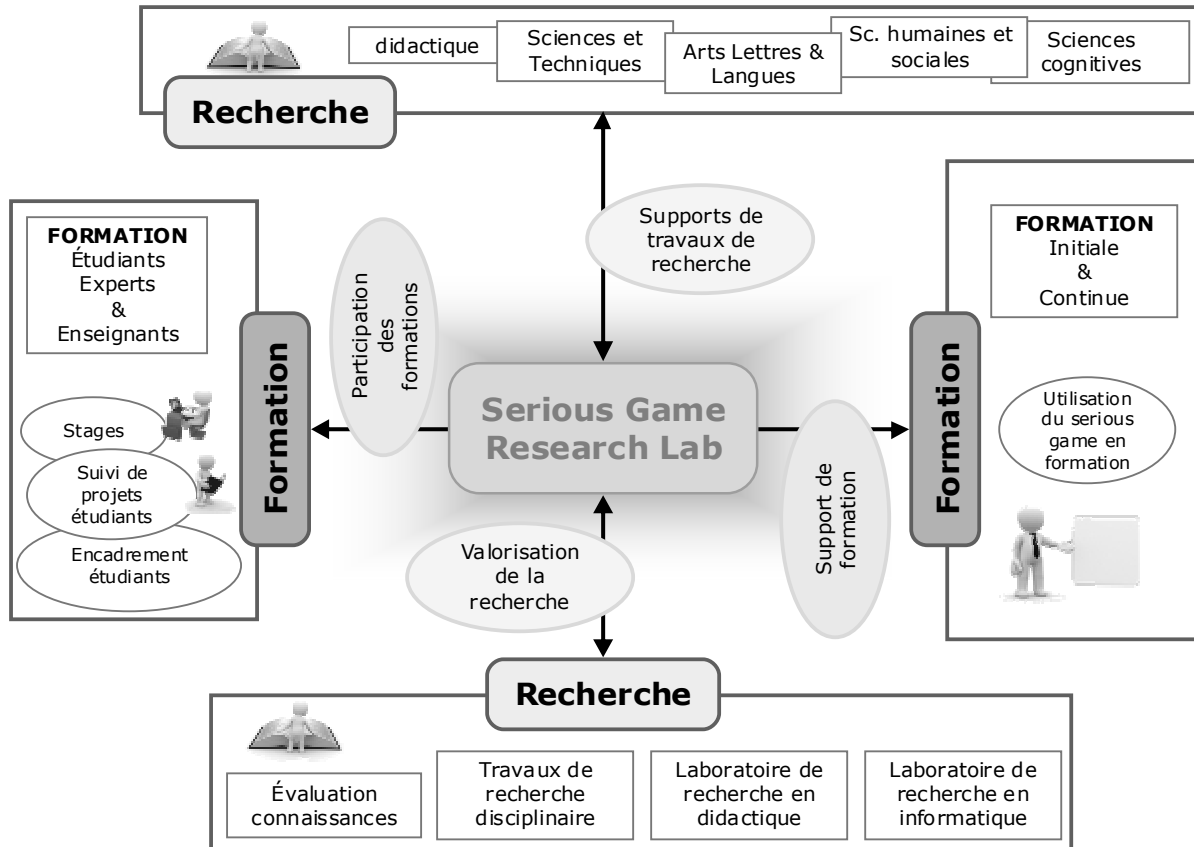
L'équipe ainsi constituée aura pour but de :

- *développer un pôle de compétences 'Serious Game',*
- *évaluer la pertinence de tels projets qui restent coûteux,*
- *élaborer et développer des prototypes de Serious Games et les déployer dans un contexte d'enseignement,*
- *mettre en évidence des études de cas, recenser les bonnes pratiques concernant la mise en place de Serious Games dans des séquences d'enseignement,*
- *évaluer leur impact au sein d'établissements supérieur d'enseignement en particulier.*
- *développer un simulateur vidéo-ludique pour la formation professionnelle,*
- *coordonner les activités 'Serious Game' à l'Université,*
- *soutenir les collaborations internes et externes et la mise en place de partenariat industriel sur le sujet,*
- *répondre aux appels à projet nationaux et internationaux.*

Axes de recherche envisagés :

1. *Etudes préalables à la conception d'un serious game pour en faire des outils basés sur des résultats de travaux de recherche;*
2. *Développement d'outils d'aide à la conception de SG ;*
3. *Développement de prototypes de Serious Games ;*
4. *Evaluation de l'utilisation d'un SG dans un contexte d'enseignement.*

Positionnement :



ANNEXE 2 - LISTE DES LABORATOIRES DE RECHERCHE ET DES STRUCTURES PARTICIPANT AUX ACTIVITES DU GIS

Serious Game Recherche et Innovation

Présentation du partenaire

L'équipe du Serious Game Recherche et Innovation a été créée en 2008. Elle constitue un pôle de compétences Serious Game en Midi-Pyrénées. Ce groupe pluridisciplinaire est constitué d'enseignants chercheurs et ingénieurs, et réunit des compétences complémentaires dans les domaines des Sciences et techniques, des Sciences humaines et sociales, des arts des lettres et des Langues. Elle est basée au CUFR Champollion

Axes des travaux

Les travaux de l'équipe s'articulent autour de 4 axes principaux :

- 1 : Etudes préalables à la conception d'un serious game ;
- 2 : Développement d'outils d'aide à la conception de SG ;
- 3 : Développement de prototypes de Serious Games ;
- 4 : Evaluation de l'utilisation d'un SG dans un contexte d'enseignement.

Soutiens :

- Secrétariat d'Etat à l'Economie Numérique,
- Aerospace valley,
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Relations Internationales :

Ecole de technologie supérieure de Montréal (Québec) : Memorandum of Understanding avec l'Ecole de Technologie Supérieure depuis 2008.

Compétences apportées par le partenaire

- 1) Serious Game MECAGENIUS (en cours) ;
- 2) Serious Game EurocityZen : projet européen déposé ; en attente.

Institut Clément Ader

Présentation du partenaire

Thèmes de recherche et projets de recherche et applications

L'Institut étudie les matériaux, les structures et les systèmes mécaniques qui seront mis en œuvre demain dans les secteurs de l'aéronautique et de l'espace, mais aussi dans tous les autres secteurs de la mécanique, notamment ceux du transport et de l'énergie.

Moyens humains et techniques

L'Institut Clément Ader regroupe environ 180 personnes, dont 75 enseignants-chercheurs et 80 doctorants. Plus précisément, l'activité de l'Institut est organisée en quatre grands thèmes :

- Matériaux et Structures Composites ;
- Surface, Usinage, Matériaux et Outillages : (Les chercheurs impliqués dans le projet sont membres de ce groupe) les recherches visent à optimiser la fabrication par enlèvement de matière ou la mise en forme des pièces faites de matériaux fonctionnels en vue de garantir leur tenue en environnement agressif et sous sollicitations thermomécaniques ;
- Modélisation des Structures, des Systèmes et des Microsystèmes ;
- Mesure Contrôle et Surveillance.

Implantations géographiques (sites principaux, répartition des activités et des effectifs par site concernés par le présent projet)

L'institut est localisé sur Albi et Toulouse. Les EC impliqués sont basés sur les 2 sites.

Compétences apportées par le partenaire

- 3) Compétences en Génie Mécanique. Expérience du développement d'une machine outil virtuelle. (cf logiciel MOuV : <http://mouv.univ-jfc.fr>) ;
- 4) Projet Leonardo en cours de rédaction : MAKE (Manufacturing Actions for Knowledge Exchanges).

Présentation du partenaire

Thèmes de recherche, projets de recherche et applications

L'IRIT, Institut de Recherche en Informatique de Toulouse, est une Unité Mixte de Recherche, UMR 5505, commune au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), à l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT), à l'Université Paul Sabatier (UPS), à l'Université des Sciences Sociales Toulouse 1 (UT1) et à l'Université du Mirail (UTM).

L'IRIT est organisé autour des 7 thèmes suivants, auxquels sont rattachées 19 équipes : Analyse et synthèse de l'information ; Indexation et recherche d'informations ; Interaction, autonomie, dialogue et coopération ; Raisonnement et décision ; Modélisation, algorithmes et calcul haute performance ; Architecture, systèmes et réseaux ; Sécurité de développement du logiciel. Cet ensemble de thèmes met en évidence la couverture scientifique de l'IRIT sur l'ensemble des problématiques de recherche de l'informatique actuelle.

L'Équipe VORTEX, qui existe depuis fin 2006, est le fruit d'une réflexion scientifique de près d'un an ayant permis la réunion de membres des deux équipes SIRV et VPCAB, pour arriver à dix-huit permanents et une trentaine de doctorants, post-doctorants et chercheurs contractuels. Notre équipe regroupe des compétences autour de la vision par ordinateur, du développement de capteurs, de la modélisation géométrique, de la synthèse d'image, de la simulation comportementale, de la réalité virtuelle, de la réalité virtuelle distribuée, du travail collaboratif, de la réalité augmentée et des applications multimédia sur dispositifs mobiles.

Moyens humains et techniques

L'IRIT, créé en 1990, représente l'un des plus forts potentiels de recherche en informatique en France, fédérant plus de 250 chercheurs et enseignants chercheurs, 244 doctorants et 14 post-doctorants épaulés par un peu moins de 50 personnels supports à la recherche (ingénieurs, techniciens et administratifs).

Implantations géographiques (sites principaux, répartition des activités et des effectifs par site concernés par le présent projet)

L'équipe VORTEX de l'IRIT est répartie sur 3 sites à Toulouse : l'Université Paul Sabatier (UPS), l'ENSEEIH et l'Université des Sciences Sociales (UT1).

Importance du projet par rapport à la stratégie du partenaire

Le Serious Gaming est un récent nouveau domaine d'application des recherches de l'équipe VORTEX. Il est stratégique car il est une suite logique de nos travaux en Réalité Virtuelle Distribuée. Deux thèses ont déjà été soutenues sur les jeux sérieux et une troisième est en cours. D'autre part, nous intervenons dans le projet GaLA (Games and Learning Alliance), un Network of Excellence (NoE) sur les Serious Games financé par l'Union Européenne dans le cadre du FP7 – IST ICT, Technology Enhanced Learning (<http://www.galanoe.eu/>).

Présentation du partenaire

Thèmes de recherche et projets de recherche et applications

Le partenaire "Education, Formation, Travail, Savoirs" (EFTS) est une UMR née en janvier 2011. Cette UMR s'inscrit dans la continuité logique de l'histoire de la recherche en éducation toulousaine. Elle est adossée à deux institutions relevant de deux tutelles ministérielles différentes :

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour l'Université de Toulouse Le Mirail (UT2) dont l'école interne IUFM de Midi-Pyrénées ;
- Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche pour l'Ecole Nationale de Formation Agronomique (ENFA).

L'UMR EFTS fédère l'ensemble des chercheurs en éducation du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) "Université de Toulouse" autour d'un projet scientifique ambitieux. Le projet s'appuie sur la diversité des expériences scientifiques de 51 Enseignants-Chercheurs permanents et de 21 chercheurs associés.

Cette nouvelle unité est rattachée à l'Ecole Doctorale "Comportement, Langage, Education, Socialisation, Cognition" (CLESCO, ED 326), co-accréditée à l'Université de Toulouse-le-Mirail (UT2-support) et à l'Université Paul Sabatier (UT3). Son potentiel d'encadrement de thèses est de 17 enseignants chercheurs (12 professeurs dont 5 bénéficiant de la PEDR, 3 MCF HDR, 2 Professeurs émérites).

Ses axes thématiques sont les suivants :

- Phénomènes didactiques ;
- Processus éducatifs, d'enseignement et d'apprentissage ;
- Cognitions, pratiques et développement professionnels ;
- Conduite et accompagnement du changement.

L'UMR EFTS est laboratoire d'adossement de la demande de GIS pour la partie essai évaluation et innovation éducative sur l'axe "Phénomènes didactiques" et plus particulièrement sur la composante issue du DiDiST CREFI-T du quadriennal précédent spécialisée en didactiques des sciences et des technologie (sciences expérimentales et de l'ingénieur et informatique). Les recherches s'inscrivent dans une perspective comparatiste visant à décrire, comprendre et expliquer le fonctionnement des systèmes didactiques dans différentes institutions d'éducation et de formation.

Moyens humains et techniques

Les locaux sont situés à l'IUFM de Toulouse, site de Rangueil (sciences et technologie, sur le campus de UPS). Les membres de l'UMR EFTS concernés par le projet sont : Chantal Amade-Escot (professeure d'université, 70ème section), Christine Amans-Passaga (maître de conférence, 74ème section) et Fabienne Viallet (maître de conférence, 27 ème section).

Présentation du partenaire

Depuis le 22 septembre 2005, l'UMR 5136 rassemble 69 chercheurs et enseignants-chercheurs publiants. Cette unité, dirigée par Jean-Marc Olivier (Pr 22e section CNU) à majorité universitaire compte à cette même date 5 chercheurs CNRS et 7 ITA. Elle se voue à l'étude de l'histoire des sociétés médiévales, modernes et contemporaines dans toutes leurs dimensions : économique, politique, culturelle et religieuse. Ce pôle associe des chercheurs capables de convoquer des sources très complémentaires depuis les récits mythiques jusqu'aux enquêtes orales, sans oublier les archives, les correspondances, l'iconographie, ainsi que les témoignages de l'archéologie. Ses chercheurs couvrent un vaste champ chronologique allant du VIe au XXIe siècle en explorant des espaces géographiques variés, en particulier l'Europe occidentale, l'Amérique latine et l'Afrique du Nord.

Quatre thématiques sont étudiées :

- Mondes ibériques et latino-américains ;
- Archéologie et histoire des sociétés ;
- Identités, cultures et contacts ;
- Acteurs, sociétés et économie.

Moyens humains et techniques

Les locaux du laboratoire Framespa sont situés à l'université de Toulouse II le Mirail, mais ses membres impliqués dans le projet SG sont localisés au CUFR Champollion.

Les moyens humains proposés par le laboratoire Framespa sont 3 maîtres de conférences, un en sociologie (Y. Fijalkow), un en civilisations espagnoles (B. Vargas) et une en histoire contemporaine (C. Barrera)

A ce groupe « Framespa » se sont adjoints deux chercheurs en SHS, C. Jalaudin (sociologie) et T. Courcelle (géographie).

Importance du projet par rapport à la stratégie du partenaire

- L'équipe albigeoise du laboratoire Framespa participe à un AAP européen sur l'identité européenne dans lequel la production d'un outil éducatif innovant est essentiel. Dans ce cadre, la réalisation d'un Serious Game sur une thématique SHS-ALL à partir de l'expérience du groupe CUFR paraît intéressante et envisageable ;
- Le projet européen et le SG associés s'inscrivent dans le cadre de la thématique Identités, cultures, contacts, notamment dans la réflexion autour des « êtres doubles ».

Partenaire 5 : KTM (PME)

Présentation du partenaire

Historique

KTM Advance, est une société de e-learning spécialisée dans le développement de dispositifs interactifs de formation sur mesure. Créée en 2004, KTM-Advance résulte de la fusion d'Advance, société de conseil en Knowledge Management et Propriété industrielle, avec deux sociétés de e-learning, KTM-system et Millenium. C'est donc avec cette double vision, Knowledge Management et E-learning que KTM Advance se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur du marché de la formation à distance.

Activités principales

Avec une expertise de plus de 30 ans dans la pédagogie multimédia, et de plus de 10 ans pour le e-learning, KTM Advance s'est doté dès 2006 d'un département spécialisé dans le développement de Serious Games. La vision de KTM Advance sur le Serious Game est avant tout pédagogique : un Serious Game est une réalisation développée dans la logique d'un jeu vidéo, mais qui doit en priorité répondre à un objectif de formation clairement identifié. C'est ainsi que KTM Advance a pu développer en 2008 deux Serious Games d'envergure internationale, et la demande du marché sur ce type de solution est en nette progression.

Moyens humains et techniques

L'équipe de KTM Advance rassemble les compétences nécessaires au développement d'un projet de formation à distance de qualité :

- Une direction pédagogique : knowledge managers, pédagogues, storyboarders ;
- Une direction de production : développeurs 2D/3D, intégrateurs, informaticiens ;
- Une direction commerciale : avant-vente, relation client, marketing ;
- Une direction technique : plateformes, normes, intégration ;
- Elle compte 50 salariés et une trentaine de collaborateurs free-lance.

Implantation géographique

KTM Advance est installé 42 rue du Fbg Poissonnière, 75010 Paris.

Capacité financière

Le Chiffre d'Affaires 2009 a atteint 1,5M, le Chiffre d'Affaires prévisionnel 2010 est de 3,5M€.

Importance du projet par rapport à la stratégie du partenaire

KTM Advance a déjà réalisé plusieurs Serious Games avec des scénarios de jeu (GameDesign) transportant des objectifs pédagogiques, et des règles du jeu (Gameplay) qui intègrent l'ensemble des connaissances à assimiler par le joueur. Les jeux réalisés par KTM Advance sont totalement interactifs et innovants sur le plan pédagogique, ils transportent le joueur dans un univers futuriste une station orbitale en 2052 (Starbank pour BNP Paribas) et une collision entre une planète et Mars en 2029 (Moonshield pour Thalès). Les jeux de KTM Advance ont remporté un grand succès auprès de leurs utilisateurs. L'entreprise a de grandes ambitions pour l'avenir et souhaite s'investir sur des projets toujours plus innovants.

Ce projet sera pour KTM Advance l'occasion de conforter sa position dans le domaine du Serious Game et de participer à la modernisation des supports de formation dans le domaine universitaire.

ANNEXE 3 - NOMINATION DU DIRECTEUR DU GIS

ANNEXE 4 - MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LES PARTIES POUR LE GIS

CUFR Champollion :

- Scanner 3D CREAFORM VIUSCAN et chaîne de traitement numérique associée,
- Machine d'usinage Charly 4U
- 1 ingénieur informatique pendant l'année 2011 renouvelable en fonction des résultats

ICA :

Les moyens dont dispose la tutelle au sein de l'Institut Clément Ader seront disponibles pour les activités du GIS

IRIT :

périphériques de réalité virtuelle (visiocasques, gants de données et capteurs 3D) et de visualisation large échelle (mur d'écrans, vision stéréoscopique, table « multitouch »...) dans le cadre de PREVI (Plateforme de Réalité Virtuelle et d'Interaction : <http://www.irit.fr/PREVI/>).

Technopole/C2A :

- mise à disposition d'un ingénieur à mi-temps à des fins de promotion des activités du GIS et de la filière, et d'accompagnement amont et aval des projets collaboratifs (ANR, Europe, ...)
- contribution à l'organisation d'événementiels autour des serious games

KTM :

- Un moteur de jeux

FRAMESPA :

Le laboratoire Framespa met à la disposition du GIS : l'usage des bases de données du laboratoire, indispensable au travail de l'équipe SHS-ALL, notamment "biblioshs" qui est le portail d'information des unités CNRS en Sciences humaines et sociales (Revue, ouvrages, bases de données : accès au texte intégral des articles de près de 10 000 publications négociées et financées par le CNRS et mises à disposition de ses unités). Il dispose également de capacités de traductions importantes, de revues et d'une maison d'édition.

EFTS :

- chaîne d'acquisition et de traitement des informations

PRES :

- coordination d'acteurs
- promotion à l'échelle régionale et nationale